

Hobbes, *Léviathan*, chapitres XIII à XVII

Texte 1 : L'état de nature est un état de guerre

- Les causes de l'état de guerre (1er et 2e paragraphe)
 - Une anthropologie pessimiste : les causes de l'état de guerre sont dans la nature humaine (et non dans des circonstances extérieures, contingentes).
 - La rivalité, la défiance, la fierté : 3 causes qui montrent que
 - l'état de guerre n'est pas un état de déferlement sauvage des pulsions (l'image du loup, la comparaison avec Freud), et que
 - la racine de l'état de guerre tient à la nature même du désir, qui pour Hobbes est une forme de désir de puissance.
- La notion d'état de guerre (3e paragraphe)
 - L'état de guerre est un état fictif, mais qui représente une réalité possible (et en partie vécue par Hobbes) : celle d'une situation anarchique
 - Pour Hobbes, l'anarchie, comme absence d'ordre, s'explique par l'anarchie, comme absence de pouvoir supérieur : il ne peut y avoir d'ordre social (plan horizontal des relations entre individus) sans une régulation par un État (plan vertical de la relation entre l'État et les individus).
 - Hobbes s'oppose à l'idée d'autorégulation, ou d'harmonie naturelle qu'on retrouve plus tard : chez Mandeville (La Fable des abeilles) et Adam Smith (l'image de la main invisible).
 - Hobbes s'oppose à l'idée que le conflit, la concurrence sont source de progrès. Contra : cf. Kant.
 - L'état de guerre comme "disposition connue au combat". À nouveau : l'état de guerre n'est pas une affaire de pulsions, mais surtout de représentations (et de prévision rationnelle d'un conflit possible).
- Les conséquences de l'état de guerre (4e paragraphe)
 - Chaque individu ne peut compter que sur lui-même. Aucune association stable n'est possible.
 - Un état de misère à plusieurs niveaux : misère matérielle et économique, misère intellectuelle et culturelle, misère sociale et psychologique
 - Comparaison avec l'état de nature selon Rousseau.

Transition : Comment sortir de l'état de guerre ?

Texte 2 : Il y a des lois de nature qui indiquent une voie de sortie de l'état de nature

- La notion de loi de nature : Hobbes vs. la tradition du droit naturel (1er paragraphe)
 - La tradition philosophique du droit naturel

- Les lois de nature sont des lois morales.
 - Les lois de nature sont fondées sur la nature de l'homme, qui elle-même est conçue à l'image de Dieu.
 - Les lois de nature sont supérieures aux lois de la cité.
- Hobbes par rapport à cette tradition
 - Les lois de nature visent la préservation de la vie de l'individu. Elles sont une forme d'impératif hypothétique (elles prescrivent les moyens les plus rationnels pour obtenir ce qui est dans l'intérêt dans l'individu) et non un impératif catégorique.
 - Les lois de nature reposent sur une anthropologie réaliste et pessimiste.
 - Les lois de nature ne sont pas des normes morales supérieures aux lois de la cité.
- La première loi de nature (2e paragraphe)
 - À l'état de nature, la liberté est illimitée en droit, mais de fait limitée par la liberté des autres.
 - Il est dans l'intérêt des individus de rechercher la paix.
- La deuxième loi de nature (3e paragraphe)
 - La paix repose sur une renonciation réciproque à son droit sur toutes choses.
 - Le contractualisme moral de Hobbes. Comparaison avec Kant.

Transition : Comment faire en sorte pour que chacun renonce effectivement à son droit sur toute chose ?

Texte 3 : Pour sortir de l'état de guerre, il faut que chacun respecte son engagement à renoncer à son droit sur toutes choses

- La troisième loi de nature (1er paragraphe)
 - Le simple engagement à renoncer à son droit sur toutes choses ne suffit pas, il faut une garantie pour que cet engagement ne soit pas une simple parole, mais un acte effectif.
 - On arrive ainsi à la troisième loi de nature : il faut que l'homme respecte ses engagements. À nouveau : ce devoir n'est pas un devoir moral, mais une prescription rationnelle qui vise toujours, *in fine*, l'intérêt de l'individu.
- Le respect de ses engagements n'est justifié que si les autres respectent aussi leurs engagements (2e paragraphe et début du troisième paragraphe)
 - Le non-respect des engagements est certes injuste, mais la justice ici n'a pas un sens véritablement moral, elle correspond à nouveau à une forme de rationalité.
 - Dans l'état de guerre, il n'est pas rationnel de respecter ses engagements, car on n'a pas la garantie que les autres vont le respecter. Comparaison avec le dilemme du prisonnier dans la théorie des jeux, et avec le problème du *free rider*.

- Un pouvoir politique est nécessaire pour garantir le respect de l'engagement à renoncer à son droit sur toutes choses (troisième paragraphe)
 - Le pouvoir politique peut, par la menace de la sanction, garantir le respect des engagements (on est ici dans le cadre de la justice rétributive, de la justice pénale).
 - Les lois garantissent une confiance dans les relations interindividuelles, en sanctionnant le non-respect des engagements
 - L'efficacité des sanctions repose :
 - sur une forme de calcul d'intérêt
 - et sur un déplacement de la crainte : on doit passer de la méfiance généralisée vis-à-vis d'autrui (dans l'état de guerre), à la crainte du pouvoir (dans l'état civil)
 - Le pouvoir politique garantit le respect du droit de propriété des individus (on est ici dans le cadre de la justice distributive).
 - Le renoncement à son droit sur toutes choses suppose l'existence de règles d'attribution des biens
 - Hobbes s'oppose à l'idée d'un droit naturel de propriété qu'on retrouve par exemple chez Locke.

Transition : Comment un tel pouvoir politique peut-il émerger ?

4/ Texte 4 : L'État repose sur un contrat social

- Rappel de la nécessité d'un pouvoir politique pour sortir de l'état de guerre (1er paragraphe)
 - Cf. les analyses précédentes pour expliquer cette partie du texte.
- Le pouvoir politique repose sur l'unification des volontés (2e paragraphe jusqu'au milieu)
 - Le but de la sortie de l'état de guerre, c'est la sécurité, qui est la condition de la survie et du développement des individus. Pour parvenir à ce but, il faut un pouvoir commun, qui lui-même repose sur une unification des volontés. Problème : comment peut-on passer d'une multiplicité de volontés individuelles à une volonté commune ?
 - Si la volonté du pouvoir est la volonté commune, ce n'est pas parce qu'elle est l'agrégation, la synthèse des volontés individuelles (cf. le modèle des procédures de vote).
 - Si la volonté du pouvoir est la volonté commune, c'est en fait parce que la volonté du pouvoir est attribuée aux individus (elle est aussi la volonté de chaque individu) dans la mesure où la volonté du pouvoir est la volonté d'une personne qui a été autorisée à exercer son pouvoir au nom des individus eux-mêmes. Hobbes distingue en ce sens l'acteur et l'auteur d'une décision.
 - Comparaison avec l'idée de volonté générale selon Rousseau : la volonté générale n'est pas l'agrégation des volontés individuelles, mais elle est

aussi la volonté des individus en tant qu'ils se pensent comme appartenant à un peuple et visent le bien de ce peuple. Mais pour Rousseau, la volonté du pouvoir n'est pas la volonté générale (le pouvoir ne peut prétendre représenter le peuple). La volonté générale est une instance critique qui préexiste au pouvoir, vise à le contrôler (on a ici une forme de républicanisme qui insiste sur la nécessité d'une citoyenneté active). Pour Hobbes, il n'y a pas de peuple qui préexiste au pouvoir. C'est la volonté du pouvoir qui constitue le peuple en unifiant les individus en sa propre personne (cf. le frontispice). La volonté du peuple, n'est rien d'autre que la volonté du pouvoir.

- L'unification des volontés repose sur un pacte de soumission (à partir du milieu du 2e paragraphe)
 - Le pouvoir politique repose sur une unification des volontés qui dérive d'un pacte entre individus qui autorise une personne à exercer tout son pouvoir pour faire sortir les individus de l'état de guerre.
 - Comparaison avec l'idée de Locke selon laquelle la représentation politique est une forme de mission de confiance. Les représentants ont l'autorisation de gouverner seulement s'ils respectent cette mission de confiance, qui intègre le respect des droits des individus, et qui définit ainsi un cadre d'exercice du pouvoir (analyse de l'idée d'un État de droit). Pour Hobbes, l'autorisation accordée par les individus au pouvoir n'est pas de l'ordre d'une mission de confiance, mais d'une soumission. Le contrat social est un pacte de soumission.
 - Les conditions de ce pacte expliquent pourquoi le pouvoir qui émerge prend la forme d'un Léviathan.
 - Le souverain n'est pas lié par un pacte ("le prince n'a pas les mains liés"). Les individus ont contracté entre eux, et non avec le souverain lui-même.
 - Les individus par ce pacte ont abandonné leur droit sur toute chose.
 - Le but visé est la sécurité, le souverain est maintenant juge des moyens d'atteindre ce but.
 - Analyse de la référence au "Léviathan".

Portée de la philosophie politique de Hobbes

- La philosophie politique de Hobbes marque une césure dans la manière de penser le pouvoir politique
- La figure du Léviathan a-t-elle encore une actualité ?